

PROCES VERBAL
Du Conseil Municipal du 17 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept avril à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes dans la salle « l'ECOLE », sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

PRESENTS :

M Thierry SEGURA **Maire**,
M Philippe BARRAULT, Mme Marie CORNET-VERNET **Adjoint** au Maire,
M Jean-Paul ANGLADE, M Pierre de MONTALEMBERT, Mme Christine PINCE, Mme Oriane PODEVIN, Mme Sonia CORNEBISE, Mme Katy PERCHEREAU, M Romain SUINOT **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS REPRESENTES : M Grégory THIBAUD représenté par Mme Oriane PODEVIN

ABSENT NON REPRESENTE :

- **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal 3 avril 2026**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 3 avril 2026.

- **Désignation du secrétaire de séance** : M Jean-Paul ANGLADE
- **Présentation des décisions prises depuis le dernier conseil municipal** : NEANT
- **Délibération sur le vote des subventions versées aux associations**

Il est proposé de verser les montants suivants, aux associations suivant l'état ci-dessous

A l'unanimité, le Conseil Municipal

Vote les montants ci-dessous exprimés aux associations listées.

Subventions aux associations	
ABSL	1650 €
Association des parents d'élèves	300 €
Club Nautique des Praillons	100 €
Boissettes en Scène	100 €
ASSAD RM	350 €
Pôle d'Autonomie Territorial – PAT	200 €

- **Délibération sur le vote des taux des taxes locales**

A l'unanimité le Conseil Municipal,

Vote

- le taux de 31.21 % sur les propriétés bâties
- Le taux de 29.91 % sur les propriétés non bâties
- Le taux de 9.88 % pour la taxe d'habitation

- **Délibération sur le vote du budget primitif 2026**

A l'unanimité, le Conseil Municipal,
Vote le budget comme tel il est défini ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	776 021,75 €	776 021,75 €
Section d'Investissement	1 496 089,35 €	1 496 089,35 €
TOTAL	2 272 111,10 €	2 272 111,10 €

- **Délibération sur la fongibilité des crédits pour 2026**

Le Conseil municipal autorise ainsi son exécutif à procéder à des virements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et des crédits spécialisés par article qui ne sont pas fongibles. Les montants ne devant pas excéder 7.50% des dépenses de 2025 sur les dits comptes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal,
Autorise le Maire à procéder à des virements de crédits entre chapitres.

- **Délibération sur la désignation des représentants à la CCID**

Chaque année la commission communale des impôts directs se réunit afin de surveiller et rectifier si besoin, les données servant au calcul de la valeur locative des biens cadastrés sur la Commune de Boissettes.

Cette commission est constituée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants, désignés parmi les administrés et de façons aléatoire, par la Commune de Boissettes.

Il est proposé

Six commissaires titulaires :

- Mme Marie CORNET-VERNET
- M Serge ALLOUCHE
- M Maxens BAILLY
- Mme Cassie BENONI
- Mme Pascale CHEVALIER
- M Alain GENOD

Six commissaires suppléants :

- M Mathis JULIEN
- Mme Nathalie LASNE-VILLOING
- M Guillaume LINGRAND
- Mme Dounia MANSOUR
- M Vincent MORGANTE
- M André NAVOIZAT

A l'unanimité, le Conseil Municipal,
Vote pour la liste ci-dessus énoncée.

- **Délibération sur la fixation du nombre de membres au CCAS**

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer à 3 les membres qui siégeront au Centre Communal d'Action Sociale.

A l'unanimité, le Conseil Municipal,
Vote pour le nombre de 3 membres qui siégeront au CCAS

- **Délibération sur la désignation des membres au CCAS**

Il convient ainsi d'élire les membres au sein du Centre Communal d'Action Sociale,

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

Vote pour - Titulaire : Madame Christine PINCE
- Titulaire : Monsieur Philippe BARRAULT
- Suppléante : Madame Sonia CORNEBISE

- **Délibération sur la désignation des délégués à l'ASSAD rm**

La Mairie de Boissettes est adhérente à L'Association de Soins et Services à Domicile de la Région Melunaise, ce qui permet à ses administrés de pouvoir bénéficier d'une enveloppe de soins et d'aide à domicile.

Il convient de désigner les membres qui auront la charge d'établir la liaison entre les habitants et l'ASSAD rm.

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

Vote pour désigner : - Titulaire : Madame Christine PINCE
- Suppléante : Madame Oriane PODEVIN

- **Délibération sur la désignation des délégués à la Commission chargée de la Régularité des Listes Electorales.**

La commission de contrôle des listes électorales se réunit avant les élections pour mettre à jour la liste électorale de Boissettes. Les données remontées à un niveau national doivent être le plus exacte possible du nombre des administrés réellement installés sur le territoire de Boissettes.

Cette commission comporte 1 membre désigné par la Commune ; 1 membre désigné par le Tribunal d'Instance ; 1 membre désigné par le Département.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Désigne Madame Oriane PODEVIN, comme membre communal.

- **Délibération sur la désignation des membres à la commission d'appel d'offre**

La commission d'appel d'offres permet à ses membres de consulter les candidatures lors d'un lancement de marché public et de faire le choix des entreprises qui respecteront les critères de sélection définies par la commission.

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

Désigne : - membres titulaires : Monsieur Thierry SEGURA
Madame Marie CORNET-VERNET
Monsieur Philippe BARRAULT

- Membres suppléants : Monsieur Jean-Paul ANGLADE
Monsieur Grégory THIBAUD
Monsieur Romain SUINOT

- **Délibération sur la désignation des délégués au SMITOM**

Il convient, pour chaque Commune de déléguer un nombre d'élus au Syndicat Mixte de Collecte de Tri des Ordures Ménagères.

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

Désigne : - Titulaire : Monsieur Thierry SEGURA
- Suppléant : Monsieur Romain SUINOT

Secrétaire de séance

Jean-Paul ANGLADE



Le Maire,

Thierry SEGURA

